

Novembre 2017

ABENDROT INFO

No.60



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS –

des discussions intéressantes et une nouvelle conseillère [photo]

Page 6

REGARD SUR LE PASSÉ –

un nouveau livre retrace notre histoire mouvementée

Page 10

RÔLE DÉCISIF –

la commission de prévoyance du personnel est plus importante qu'on ne pense

Page 13

ÉDITEUR

Stiftung Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle
stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch

RÉDACTION ET RÉALISATION

Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

PHOTOS

Istvan Akos [p. 4] | Claude Giger [couverture, p. 6, p. 7] | Christian Geser [p. 14]
Yvonne Bürtli [p. 14, pièce intérieure] | Sabine Rölli [p. 15]

IMPRESSION

Stuedler Press AG | 4020 Bâle | www.stuedlerpress.ch

PAPIER

Z-Offset | papier FSC Mix

TIRAGE

12300 exemplaires

Novembre 2017

SOMMAIRE

Éditorial	4
En bref	5
Une Assemblée des Délégués passionnante	6
Réélection du Conseil de Fondation	8
Nouvelle clé de répartition des frais administratifs	9
Sur les traces de l'ADN d'Abendrot	10
Révision du règlement de prévoyance	11
Examen de la stratégie de placement	12
Commission de prévoyance du personnel	13
Logements pour personnes âgées à Birsfelden	14
Pose de la première pierre du bâtiment 141 à Winterthur	15
La durabilité chez Abendrot	16

POUR SUIVRE SUR LE CAP DU SUCCÈS

Les mois écoulés ont été marqués par le débat sur la réforme 2020 de la prévoyance vieillesse. Différentes parties ont investi énormément d'énergie pour mettre au point un texte raisonnable. La réforme n'était pas parfaite, mais elle contenait quelques éléments importants qui auraient placé le financement à long terme de la prévoyance vieillesse sur des bases solides. Une courte majorité des voix a malheureusement refusé d'adopter la réforme le 24 septembre 2017.

Cette décision nous laisse certes songeurs, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras.

Nous demeurons hautement motivés et nous comptons bien maintenir la Fondation Abendrot sur le cap du succès et continuer à la faire avancer.

L'intérêt considérable manifesté lors de l'Assemblée des Délégués du mois de septembre prouve que nous sommes sur la bonne voie. Les délégués présents au nombre de plus de 200 ont approuvé le Rapport de gestion 2016, élu le Conseil de Fondation et adopté une nouvelle clé de calcul des frais administratifs.

Je souhaite à cette occasion exprimer mes remerciements les plus vifs à nos entreprises affiliées, nos assurés et nos partenaires pour la grande confiance qu'ils nous témoignent. La coopération que nous entretenons est aussi agréable que satisfaisante!

Enza Bögli
Directrice de la Fondation Abendrot



EN BREF

FONDATION ETHOS

La Fondation Ethos s'engage depuis 1997 pour un développement durable. Elle est depuis de longues années partenaire de la Fondation Abendrot. Le point culminant de cette coopération a été marqué récemment par l'élection cette année de notre membre de la direction Stephan Bannwart au sein du Conseil de la Fondation Ethos.
SINCÈRES FÉLICITATIONS!

CAP FINAN- CIER MAINTENU

Après la performance très satisfaisante de l'année écoulée (4,32%), la Fondation Abendrot réalise pour l'année en cours également de très bons chiffres: le degré de couverture était environ de 110% fin septembre 2017 et la performance de 5,37% fin septembre. Nous sommes ainsi nettement au-dessus des valeurs comparatives de l'indice LPP Pictet (3,51%) et du moniteur des caisses de pension Swisscanto (4,71%).

REMBOURSE- MENT FACILITÉ

Qui perçoit un versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (perception EPL) mais constate en fin de compte qu'il n'a plus besoin de cet argent, souhaite en général rembourser ce capital. Le Conseil fédéral impose un montant minimal par tranche de remboursement. Ce montant était jusqu'ici de 20 000 francs. Il a été abaissé à 10 000 francs depuis le 1^{er} octobre 2017. Les remboursements ainsi que le renflouement de l'avoir de vieillesse s'en trouvent ainsi facilités.

UNE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS PASSIONNANTE

Comment fonctionnent exactement le taux de conversion et le taux d'intérêt technique? Qu'en est-il des pertes de retraite? Et qu'est-ce qu'est un compte témoin? Les délégués de la Fondation Abendrot sont parfaitement informés et ont recueilli une foule d'éléments utiles lors de l'assemblée annuelle qui s'est tenue le jeudi 21 septembre 2017 au kult.kino de Bâle.

La Fondation Abendrot abaissera progressivement le taux de conversion à 6,0%. Carolina Baumann, experte en prévoyance professionnelle et responsable pour

Abendrot (photo), en a exposé les raisons dans son intervention.

Elle a souligné que les entreprises affiliées pourront adapter les plans de prévoyance afin de compenser les pertes de rentes pour les assurés. La direction

de la Fondation Abendrot propose des prestations d'assistance et de conseil pour ces ajustements. Compte tenu de taux d'intérêt toujours aussi faibles et de l'espérance de vie accrue, la décision d'abaisser le taux de conversion est inévitable et incontestée. Sans cet abaissement, la redistribution depuis les assurés actifs en direction des bénéficiaires de rentes continuerait à s'amplifier, et cela en dépit du fait qu'une telle redistribution n'est pas prévue dans le deuxième pilier.

Trois jours avant la votation, on a bien entendu aussi beaucoup parlé à l'Assemblée des Délégués de la baisse du taux de conversion légal. Tant Carolina Baumann que la directrice d'Abendrot Enza Bögli ont plaidé en faveur de la Prévoyance vieillesse 2020. Nous savons aujourd'hui que la population n'a pas suivi cette recommandation et a rejeté le texte. De grands chantiers demeurent donc ouverts dans le domaine de la prévoyance vieillesse, et il manque toujours une solution sur le financement à long terme des assurances sociales.

Dans la partie statutaire, les délégués ont approuvé le Rapport de gestion, les Comptes annuels ainsi que la nouvelle clé de calcul des frais administratifs. Ils ont également élu le Conseil de Fondation pour un nouveau mandat. C'est avec un plaisir non dissimulé que la présidente du Conseil de Fondation Simone Emmel a présenté aux délégués l'ouvrage «33 Jahre für die Zukunft» [«33 ans au service de l'avenir»]. La publication s'intéresse à l'histoire de la fondation – et à celle de la prévoyance en Suisse – et retrace trois décennies à travers des anecdotes captivantes.

En conclusion à l'Assemblée des Délégués, Dominique Biedermann, président de la Fondation Ethos, a rendu compte des longues années de coopération avec Abendrot. Depuis le printemps, la Fondation Abendrot recourt pour l'exploitation de son propre Fonds à investisseur unique aux ratings de durabilité d'Ethos. Ethos fait référence en matière d'investissements durables et, de manière similaire à Abendrot, est devenue à partir d'une idée pionnière une institution influente.

«C'est en particulier par l'exercice des droits d'actionnaire que l'on peut obtenir de grands résultats», constate Biedermann.



Stephan Bannwart (premier cercle), Simone Emmel (deuxième cercle), Katharina Stoll, membre sortant (troisième cercle) et la suppléante nouvellement élue Cornelia Geiser [3^e à p. de g.]



RÉÉLECTION DU CONSEIL DE FONDATION

Le mandat des membres du Conseil de Fondation expire fin 2017. Katharina Stoll se démet de ses fonctions de membre du Conseil de Fondation. Avec elle nous quitte un membre présent dans notre organisation depuis pratiquement ses débuts et qui a exercé depuis les années 1980 différentes fonctions pour Abendrot: tout d'abord comme membre de la commission des prestations pendant de longues années, et comme représentante des employés du Conseil de Fondation pendant 13 ans jusqu'en 2017. L'Assemblée des Délégués a rendu hommage à Katharina Stoll par les applaudissements fournis.

Grâce au système de suppléantes et suppléants, le siège devenu vacant est repris sans discontinuité par Vijitha Schniepper. Cette dernière a déjà pu se familiariser avec le Conseil de Fondation et s'initier à de nombreux domaines de travail en tant que suppléante au cours de l'année écoulée.

Le Conseil de Fondation a été reconduit par vote tacite au cours de l'Assemblée des Délégués pour un nouveau mandat (2018-2020). Par le passage de Vijitha Schniepper au statut de membre à part entière, un siège de suppléant s'est retrouvé vacant au sein du Conseil de Fondation. L'Assemblée des Délégués a élu Cornelia Geiser, diplômée d'économie, comme nouvelle suppléante de la représentation des employés au Conseil de Fondation. Cornelia Geiser travaille dans le domaine de la santé des femmes au cabinet de groupe Paradies à Binningen. Le Conseil de Fondation est donc composé des membres suivants:

Représentants des employeurs

- **Simone Emmel**
Anwaltsgemeinschaft, Bâle
- **Sandro Furrer**
Lernwerk, Turgi
- **Werner Hartmann**
Hartmann Architekten AG, Bâle
- **Maria Iannino Gerber**
Amarena AG, Hinterkappelen
- **Claudio Miozzari**
Miozzari GmbH, Bâle (suppléant)

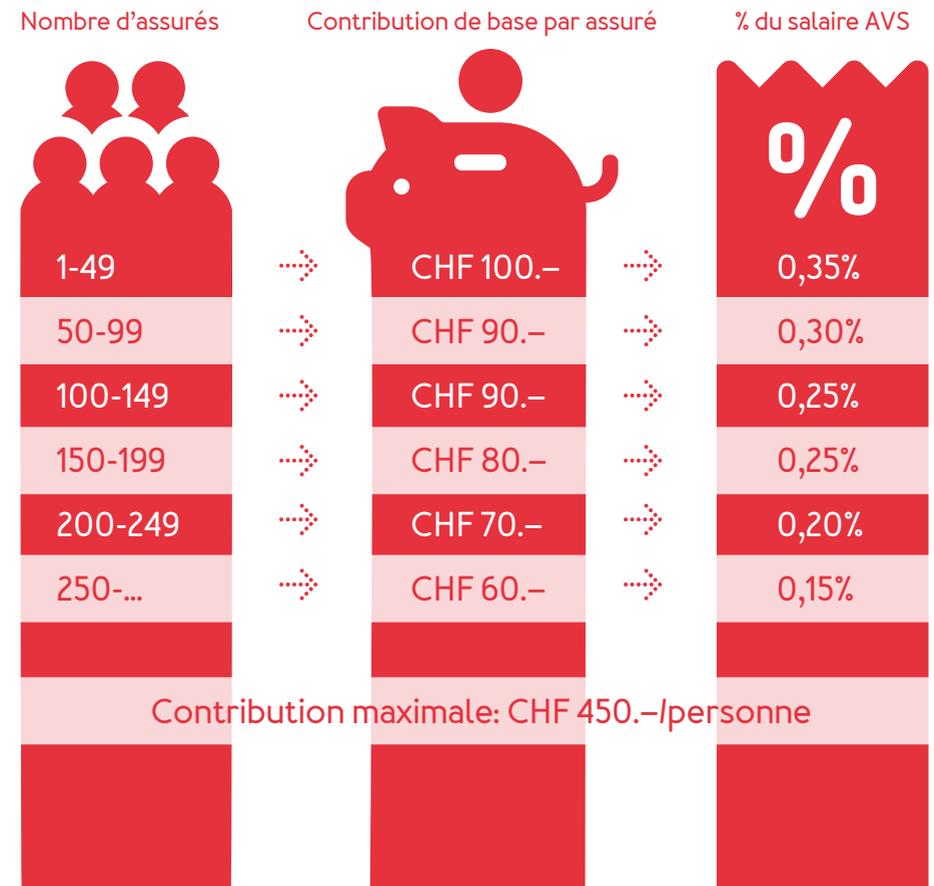
Représentants des employés

- **Eva Matter**
Pico Vorsorge AG, Bâle
- **Vijitha Schniepper**
Entraide Protestante Suisse, Zurich
- **Markus Staub**
Fondation Max Havelaar, Zurich
- **Martina Suter**
Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau
- **Cornelia Geiser**
Cabinet de groupe Paradies, Binningen (suppléante)

NOUVELLE CLÉ DE RÉPARTITION DES FRAIS ADMINISTRATIFS

Le guichet en ligne «Abendrot online» nouvellement mis en place pour le traitement des mutations est très apprécié des entreprises affiliées. Les procédures administratives peuvent être ainsi exécutées de manière encore plus simple et efficace. La solution Abendrot online se traduit pour notre service clientèle par un certain allègement du travail dans le cas des grandes entreprises. Cet allègement doit être répercuté sur les entreprises affiliées, raison pour laquelle le Conseil de Fondation a proposé à l'Assemblée des Délégués une clé des coûts légèrement ajustée.

La nouvelle clé de répartition des frais administratifs a été approuvée par l'Assemblée des Délégués et s'articulera comme suit à partir du 1^{er} janvier 2018:



SUR LES TRACES DE L'ADN D'ABENDROT

Voici trois ans à peu près, le Conseil de Fondation a chargé le journaliste bâlois Ruedi Suter d'analyser et de mettre en perspective l'histoire de la Fondation Abendrot. Une mission ambitieuse: Ruedi Suter ne devait pas moins que dépouiller l'ADN d'Abendrot et son code génétique «éthique, écologique et social», afin de le présenter de manière compréhensible à destination des générations futures.

Alors que la génération fondatrice prend peu à peu une retraite bien méritée, la Fondation Abendrot a ressenti le besoin de s'intéresser plus intensément à sa propre histoire. Une histoire qui a commencé avec un petit classeur parmi d'autres dossiers et qui s'est transformée en une caisse de pensions connue dans tout le pays, logée sur trois étages et valant 1,6 milliard de francs.

L'auteur et journaliste Ruedi Suter, 64 ans, est du fait de ses compétences la personne idéale pour ce projet. Il écrit pour des journaux et des revues de renom, souvent sur les thèmes de l'environnement, des questions sociales et des droits de l'homme. Ayant passé son enfance au Congo, ces domaines le touchent personnellement. Dans son ouvrage bien recherché, Ruedi Suter raconte comment de jeunes idéalistes

se sont aventurés dans les années 1980 en terre complètement inconnue et ont fondé une caisse de pensions. Il esquisse les conditions sociales, politiques et économiques de l'époque et montre comment la jeune caisse de pensions a été conduite à travers des temps agités avec beaucoup d'intelligence et de ténacité.

Plus qu'un hommage aux fondatrices et aux fondateurs, Suter est surtout parvenu à constituer un héritage pour les générations futures, tout en conservant l'équilibre entre les faits, les émotions et les anecdotes.

L'ouvrage peut être commandé directement à la Fondation Abendrot. Le plus simple est de se rendre sur le site web, où l'on trouvera le formulaire de commande à la rubrique «La Fondation > Publications».



RÉVISION DU RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE

La loi sur l'assurance-accidents (LAA) a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2017 et avec elle les dispositions sur la coordination et la surindemnisation de la prévoyance professionnelle obligatoire. Pour adapter le règlement de prévoyance de la Fondation Abendrot à ces modifications de la loi, le Conseil de Fondation a révisé au 1^{er} juillet 2017 l'article 53 qui règle la surindemnisation et la coordination avec d'autres prestations d'assurance.

Éviter la surindemnisation à l'âge de la retraite

L'objectif essentiel de la révision LAA est d'empêcher une surindemnisation à l'âge de la retraite. De quoi s'agit-il? Un assuré obtenant en raison d'un accident le statut d'invalidé peu avant l'âge de la retraite est le cas échéant mieux pourvu qu'une personne non invalide. Pour éviter ce traitement préférentiel, la LAA prévoit désormais une «réduction de surindemnisation».

Les prestations du 2^e pilier n'ont pas pour but de compenser cette réduction, puisqu'elles feraient alors obstacle à l'objectif de la révision LAA consistant à empêcher la surindemnisation. Il en résulterait par ailleurs un déplacement général des coûts de l'assurance-accidents vers le 2^e pilier. Cela non plus n'est pas le but. Pour que la réduction de surindemnisation de l'assurance-accidents ne doive

pas être compensée par la Fondation Abendrot, une base réglementaire était nécessaire.

Les principales adaptations de l'art. 53:

❖ **Pas de compensation des réductions de rentes:** en cas de réduction de la rente par l'assurance-accidents ou l'assurance militaire après l'âge de la retraite, cette réduction n'est pas compensée par la Fondation Abendrot.

❖ **Prise en compte d'indemnités journalières:** avec l'adaptation de l'art. 53, les indemnités journalières d'assurances obligatoires et facultatives peuvent également être prises en compte dans le calcul de surindemnisation.

❖ **Calcul de la surindemnisation une fois atteint l'âge ordinaire de la retraite:** après l'atteinte de l'âge ordinaire de la retraite, de nouvelles réductions de prestations ne peuvent plus être effectuées que si l'assurance-accidents, l'assurance militaire ou un prestataire étranger comparable fournit des prestations.

Le nouveau règlement peut être consulté en ligne par les personnes intéressées ou être demandé au moyen du formulaire de commande. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE PLACEMENT

Jusqu'à la fin de l'année, nous examinerons notre stratégie de placement et discuterons de savoir si la ligne directrice choisie doit être adaptée aux évolutions économiques. Les questions et aspects suivants revêtent une importance particulière:

Des taux d'intérêt en hausse entraînent des pertes de cours. Est-ce une raison de se débarrasser d'obligations?

Comment pouvons-nous agrandir notre parc immobilier? Dans quels projets allons-nous nous engager au cours des années à venir?

Les Bourses d'actions sont-elles en surchauffe, une bulle dangereuse est-elle en train de se développer?

Peut-on réaliser des rendements supplémentaires avec une nouvelle pondération des différentes catégories de placement?



COMMISSION DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Il existe une interface essentielle entre la Fondation Abendrot et les entreprises affiliées: la commission de prévoyance du personnel (CPP). Bien qu'elle soit souvent sous-évaluée, elle joue un rôle capital pour les assurés et pour la Fondation Abendrot. La commission de prévoyance du personnel gère la prévoyance et décide du choix du plan de prévoyance pour l'entreprise. La commission contrôle en outre le paiement des cotisations de CP et leur transfert à la Fondation Abendrot. Et elle est également responsable de la bonne observation des règlements ainsi que de l'information correcte et rapide des assurés en cas de changements.

Chaque entreprise affiliée dispose de sa propre commission de prévoyance du personnel. Celle-ci est composée d'au moins deux personnes sur une base paritaire. Cela signifie qu'il y siège un nombre égal de représentants des salariés et de l'employeur. Les membres sont élus tous les trois ans et l'élection a lieu soit lors d'une assemblée, soit par vote écrit.

Vous trouverez sur notre site web (sous «[Guichet en ligne](#) > [Mémentos](#)») un mémento comportant d'autres informations sur la commission de prévoyance du personnel.

Pour la Fondation Abendrot, la commission de prévoyance du personnel est le premier contact en cas de questions, d'incertitudes ou encore de primes impayées. Il importe donc que l'échange entre les CPP et la Fondation Abendrot fonctionne sans accroc. En cas de changement de membres au sein de la commission de prévoyance du personnel, il faut en informer rapidement la Fondation Abendrot afin que la communication demeure garantie.

Qui siège chez vous à la commission de prévoyance du personnel?

Les noms et adresses de courriel ont-ils été déclarés à Abendrot?

Nous nous réjouissons de votre communication.



LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES À BIRSFELDEN

La Fondation Abendrot construit de nouveaux appartements à Birsfelden, dans la Rütthardstrasse. Le projet a été développé en commun par la commune et la Fondation dont relève l'établissement médico-social de Birsfelden. Il prévoit à proximité immédiate du centre pour personnes âgées deux immeubles de neuf étages et la création de 80 nouveaux appartements de 1 à 3 pièces. Les rez-de-chaussée sont prévus pour des utilisations publiques.

Tous les appartements sont adaptés aux personnes âgées et handicapées et répondent aux règles d'accessibilité. Des prestations de services et de soins peuvent en outre être fournies par le centre pour seniors voisin, et le service d'appel d'urgence 24 h sur 24 d'Aide et soins à domicile est également disponible. Les nouveaux appartements pour personnes âgées comblent une lacune et offrent aux seniors davantage d'indépendance et de liberté.

Pour que les locataires des appartements existants puissent demeurer au même endroit, le projet a été divisé en deux étapes. En février 2016, après une phase de planification de deux ans, la construction du premier bâtiment a commencé. L'entrepreneur général p-4 a réalisé les travaux rapidement et sans se heurter à de gros imprévus. Dès le mois de juillet 2017, les 40 premiers appartements étaient disponibles. Une crèche va s'installer au rez-de-chaussée et souligne le caractère multigénérationnel du projet.

Après l'emménagement des locataires de l'ancien immeuble dans la nouvelle construction, la deuxième phase des travaux a pu commencer avec la démolition de l'ancien bâtiment au 4 de la Rütthardstrasse. Si le projet se poursuit conformément aux prévisions, les 40 autres appartements seront achevés au printemps 2019. Ceux-ci intéressent déjà un grand nombre de personnes.



PREMIÈRE PIERRE DU BÂTIMENT 141 LAGERPLATZ WINTERTHUR

Depuis près de dix ans, le complexe d'entrepôts de Winterthur est minutieusement planifié et reconstruit par la Fondation Abendrot. Avec le «Skills Park» dans la halle 193, c'est la plus grande salle multisports européenne qui a été entre-temps édiflée et inaugurée au mois de décembre 2016. L'étape suivante consiste à présent dans la construction du nouveau bâtiment 141.

Sur cet ancien parking seront aménagés environ 80 appartements coopératifs pour personnes âgées et un campus universitaire de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Le projet est planifié et accompagné par le cabinet d'architectes Beat Rothen, lui-même établi directement sur le complexe d'entrepôts.

La pose de la première pierre a eu lieu le 8 juin 2017. Tant le directeur du projet Eric Honegger que Werner Hartmann, membre du Conseil de Fondation et président de la Commission immobilière de la Fondation Abendrot, ont prononcé un discours solennel. De même, les représentants du cabinet d'architectes, du service municipal d'urbanisme et de la coopérative Zusammen_h_alt, qui assurera la gestion des appartements, se sont adressés personnellement aux invités présents et félicités de l'avancée rapide du projet.

Le moment culminant de la pose de la première pierre a consisté à enfouir dans les fondations une capsule témoin remplie de différents objets, et à la destiner cérémonieusement à la postérité. Un apéro pris par un temps radieux a clos l'événement.



LA DURABILITÉ CHEZ ABENDROT

SÉCURITÉ DES RENTES, PLUS-VALUE SOCIALE

Depuis plus de 30 ans, nous poursuivons le même objectif: garantir à nos assurés des rentes sûres par des investissements durables et créer dans le même temps une plus-value sociale.

CONSCIENCE DE NOS RESPONSABILITÉS

Nous veillons à ce que nos placements ne soient pas seulement rentables, mais qu'ils répondent également à nos exigences en termes de durabilité. Les critères sociaux, éthiques et écologiques occupent le premier plan. Plus que la maximisation des profits, c'est le suivi optimal des entreprises affiliées et des assurés qui nous importe.

UNE APPROCHE PERSONNELLE

Petite ou grande entreprise: grâce à nos plans de prévoyance, nous proposons à chaque entreprise une solution qui couvre ses besoins. Nous répondons aux préoccupations de nos assurés personnellement et de manière simple.

LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE

Chez nous, les entreprises affiliées ont leur mot à dire. Lors de l'Assemblée des Délégués, elles participent à toutes les décisions importantes et élisent notre organe suprême, le Conseil de Fondation.

Nos heures de bureau | Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Newsletter | Abonnez-vous à notre Newsletter périodique à l'adresse www.abendrot.ch/newsletter

Fondation Abendrot | Güterstrasse 133 | Case postale | 4002 Bâle
T 061 269 90 20 | stiftung@abendrot.ch | www.abendrot.ch